



HAL
open science

Face à l'urgence climatique, la science doit s'imposer comme actrice politique majeure de l'avenir des stations de ski

Vincent Vlès

► **To cite this version:**

Vincent Vlès. Face à l'urgence climatique, la science doit s'imposer comme actrice politique majeure de l'avenir des stations de ski. Danièle Arnaud et Franck Piccard, Vincent Vlès, Philippe Bourdeau, Valérie Paumier, Eric Adamkiewicz, Guillaume Desmurs. La neige empoisonnée par l'argent, l'immobilier, la politique..., Editions Inverse, A paraître, 978-291-641-631-1. hal-03928952

HAL Id: hal-03928952

<https://hal.science/hal-03928952v1>

Submitted on 8 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

VLES V., 2023, « Face à l'urgence climatique, la science doit s'imposer comme actrice politique majeure de l'avenir des stations de ski », in Danièle Arnaud et Franck Piccard, Vincent Vlès, Philippe Bourdeau, Valérie Paumier, Eric Adamkiewicz, Guillaume Desmurs, *La neige empoisonnée par l'argent, l'immobilier, la politique...*, Paris : Editions Inverse, réédition de 1975 augmentée, à paraître janvier 2023.

Face à l'urgence climatique, la science doit s'imposer comme actrice politique majeure de
l'avenir des stations de ski
Vincent VLES

Bien que l'environnement ait été un grand absent des dernières campagnes électorales, la catastrophe climatique qui s'en vient inquiète toujours plus d'experts et de citoyens. Face à l'urgence, comment obliger les politiques à répondre aux enjeux du réchauffement ? Les débats sur la transition touristique des stations de ski ont pris de l'ampleur, mais l'action politique ne pense toujours pas la montagne sans ski. Depuis les années 1970, les changements environnementaux, la transformation des pratiques de loisirs, l'apparition de dynamiques collectives ou individuelles nouvelles, et bientôt la mutation des systèmes de transports, les nouvelles réglementations thermiques qui obligent à réinvestir dans l'immobilier de loisir, les risques liés à un enneigement toujours plus aléatoire ont été examinés par la recherche. Des recommandations et des solutions furent proposées, publiées, médiatisées ; des outils d'aide programmatique furent mis au point.

Ces médiations de travaux n'ont pas réussi à créer les conditions favorables à l'émergence d'une transition des « stations de ski alpin » vers un modèle économique soucieux de leur avenir autant que de celui de la planète. Un demi-siècle après la publication de « La neige empoisonnée » par Danièle Arnaud, force est de constater que le développement productiviste des sports d'hiver non seulement présente toujours de graves défauts de durabilité, mais s'enferme dans un système devenu obsolète. Les politiques « d'adaptation¹ » ou d'ajustement des sports d'hiver à un marché touristique plus que mature — sur le déclin même² — face au vieillissement du parc des remontées mécaniques et à l'obsolescence des hébergements, face aux attentes nouvelles des jeunes, face aux impacts écologiques du système, ne débouchent pas sur l'inflexion de l'activité vers une économie plus soutenable. La transformation bute sur une mise à distance systématique de la question par les décideurs, l'occultation du long terme au profit du court terme, la dépendance au sentier³ » (Pierson, 2000), la soumission aux lobbies, le déni de l'urgence politique.

Dépendance, fixisme et distanciation, trois freins majeurs à éviter

Depuis plus de vingt ans, le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) alerte sur la précarité des activités liées à la présence d'un manteau neigeux abondant et de qualité, toujours plus fragilisée par le réchauffement planétaire, la détérioration des conditions de chutes de neige, leur régularité, la remontée de la limite pluie-neige en altitude, la diminution des précipitations, l'inefficacité et la dangerosité à moyen terme du recours à la neige de culture. Au bilan, constatons combien il est difficile pour les élus des collectivités locales de traduire en décisions les préventions qui émanent de la communauté scientifique.

¹ L'adaptation, concept qui recouvre les mesures mises en place pour réduire les effets préjudiciables des aléas climatiques et de leurs impacts ressentis ou prévus, est définie par le GIEC — Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, créé en 1988 par deux institutions des Nations unies, l'Organisation météorologique mondiale et le Programme des Nations unies pour l'environnement — comme « l'ajustement des systèmes naturels et humains en réponse à des stimuli climatiques présents ou futurs ou à leurs effets, afin d'atténuer les conséquences néfastes ou d'exploiter des opportunités bénéfiques (IPCC, 2001).

² Selon Pierre-Alexandre Metral (doctorant à l'Université Grenoble Alpes préparant une thèse sur « la montagne désarmée : une analyse alpine des trajectoires territoriales des stations abandonnées), sur 575 stations identifiées, 155 ont fermé soit environ 27%.

³ « La dépendance au sentier, une fois établie, les modèles de mobilisation politique, les règles du jeu institutionnel et même les façons de voir le monde politique vont souvent auto-générer des dynamiques auto-renforçantes »

L'examen de l'utilisation des crédits dédiés à « la transition », c'est-à-dire la création d'une offre touristique diversifiée et résiliente au changement climatique, montre leur faible mobilisation locale (comparativement aux investissements réalisés pour l'enneigement de culture ou pour les infrastructures vieillissantes de ski). Face à la prégnance de ces politiques du passé, la nécessité d'agir, de planifier, de préparer l'avenir apparaît peu, selon les massifs, voire pas du tout, ou lorsqu'il est trop tard. Par ailleurs, les territoires n'intègrent que partiellement dans leurs prospectives les enjeux environnementaux : études d'impact, données liées à l'enneigement, utilisation de l'eau, hausse du coût de l'énergie... répondent à des normes datées, à une conception marchande de la nature dans laquelle tout maître d'ouvrage peut « compenser » ses détériorations. Ces procédures normées ne sauraient remplacer une vision de l'avenir et ébaucher un projet de société montagnarde qui ne soit pas que marchande. La dimension protectrice des politiques environnementales est en outre très affaiblie par une interprétation facilitatrice des textes par l'administration et les collectivités elles-mêmes. La permanence des difficultés de la situation financière des communes et la dépendance des emplois locaux à l'activité neige sont des points focaux de vulnérabilité et rendent la transition du modèle du ski alpin difficile et non enclenchée.

Station par station, site par site, l'incertitude quant à la date du basculement vers le point de non-retour, le « tipping point » des Anglo-saxons, entretient une forme de déni de la menace (car on n'en voit pas la date précise), d'autant que le recours au progrès technique est abusivement présenté comme mesure préventive suffisante pour parer tout danger. Ce « sentier de dépendance » d'une part et la confiance aveugle dans la technique comme moyen de maintenir l'activité empêchent d'envisager la sortie du tout-ski.

Dans l'inaction, la responsabilité des acteurs politiques et économiques locaux est engagée.

Nous sortons d'une trentaine d'années (1990-2020) pendant lesquelles la recherche sur les sports d'hiver et l'environnement a largement progressé, communiquant largement ses résultats, tant dans des articles publiés dans les revues scientifiques que dans des entretiens avec la presse, de nombreuses conférences grand public en stations et avec la population, les habitants et les professionnels. Que d'articles, de colloques, de conférences sur sites, de numéros spéciaux de journaux grand public, de recommandations de conseils scientifiques, d'appels ou de tribunes ces dix dernières années de la part de chercheurs dont on reconnaît aujourd'hui la compétence, la rigueur méthodologique, la réactivité face à la demande publique ! Or tout ce travail n'a pas suffi à faire d'eux de légitimes interlocuteurs pour les décideurs en stations de ski. L'incommunication entre chercheurs et décideurs (deux horizons professionnels que tout oppose), la perte de confiance des populations dans les avis scientifiques expliquent ce redoutable échec.

En face, les réseaux d'influence « du sentier » (les organisations regroupant les professionnels de la neige, les fabricants de matériels de sports d'hiver, les liens de dépendance entre le pouvoir local et les investisseurs) exercent une viralité croissante de contre-information, voire parfois de désinformation. La relation entre scientifiques et les opérateurs dans le ski impliquerait plus d'altérité et un travail en symbiose. Mais aujourd'hui, entre les deux groupes, on reste largement dans de l'incompréhension.

Dans une démocratie vivante, les mises en garde de la science ne sauraient être évacuées des campagnes électorales

Quel est alors le rôle de la science, comment peut-elle influencer sur le réel, quels sont ses rapports au pouvoir ? Pourquoi ses préventions ne sont-elles pas relayées et prises en compte ? N'est-il pas temps de repenser le rôle des citoyens, des habitants dans la recherche scientifique comme moyen d'agir ?

Nos élus sont aujourd'hui très informés des conséquences du changement climatique. Ils voient très bien qu'elles seront très graves pour l'humanité d'ici la fin du siècle. S'ils ne font rien, ce n'est pas qu'ils ne savent pas, c'est qu'ils ne veulent pas savoir, c'est qu'ils ne veulent pas agir. Confrontés aux expériences de médiation, de discussion, de présentation des résultats de leurs travaux, les scientifiques témoignent aujourd'hui d'un grand découragement. Le monde de la décision leur apparaît somme toute assez médiocre, car tout y est organisé en termes de parts de marché (électoral), de lobbying, voire de formes cachées de conflits d'intérêts qui entravent toute intervention forte pour répondre à la menace climatique. L'intérêt général à long terme ne prime toujours pas sur les intérêts à court terme. Les décideurs sont dans un *mainstream*⁴ (« business as usual », « croissance », « développement »...), des discours qui poussent à ce que tout continue comme avant, sorte de prétention aveugle à la poursuite des formes passées de l'action. Un discours réactionnaire, donc. Or, l'urgence est là : si rien n'est fait d'ici 2030, le pas de l'emballement climatique sera dépassé, on ne pourra absolument plus maîtriser le dérèglement et encore moins ses impacts. En montagne plus qu'ailleurs, on le sait aujourd'hui, c'est un horizon catastrophique.

Pour augmenter l'influence de la science dans les choix démocratiques, il est plus que temps de repenser la place des citoyens dans le processus de décision et de faire confiance à ceux qui sont intéressés par ces savoirs, afin d'augmenter une pratique plus responsable de la prise de décision d'une part, et plus imaginative du débat public dans la commande de recherche d'autre part. Il existe aujourd'hui de nombreux dispositifs participatifs très outillés comme les jurys citoyens ou les conférences citoyennes locales⁵, qui peuvent ancrer les recherches dans le territoire et accompagner les élus dans la prise de décisions courageuses vers la reconversion des stations de sports d'hiver.

Ces outils, d'ailleurs largement mis au point par les communautés scientifiques dans le monde, permettent de favoriser le rapprochement entre citoyens et décideurs et d'impliquer le monde professionnel en valorisant les processus de négociation. L'enjeu est d'éviter que les décisions sur l'avenir des sports d'hiver restent l'affaire d'une poignée d'acteurs, dans une perspective confinée par un système de pensée hérité du siècle passé. Nos élus font collectivement le choix de ne pas lutter contre le changement climatique entre transférant les problèmes à nos enfants. Pourquoi ne prennent-ils pas la mesure de l'urgence ? La transition écologique, ce n'est pas revenir en arrière : au contraire, elle implique un saut dans l'avenir. On n'agit pas pour le climat pour nous-mêmes, mais pour des gens que nous ne connaissons pas, pour nos enfants et des humains qui vivent ailleurs.

Les insuccès de nos efforts montrent que le changement ne viendra pas d'une majorité conscientisée, mais d'une minorité déterminée et très mobilisée. Il viendra aussi par l'augmentation considérable des prises de parole, de pages rédactionnelles et de temps d'antennes consacrés aux conséquences réelles, actuelles et à venir du changement climatique pour notre quotidien, dans le quotidien de tous dans le monde, maintenant et demain. C'est une nouvelle culture qu'il faut insuffler à longueur de journée, sans discontinuer, sans jamais baisser la garde, pour faire monter en puissance la prise en compte de ces enjeux. Les citoyens doivent s'exprimer plus, s'engager plus, parier plus sur le changement écologique et énergétique. L'ensemble des professions qui ont les moyens de faire de la pédagogie doivent maintenant agir en urgence : on n'a guère plus de 5 années pour cela.

⁴ Phénomène de masse qui représente ce qui est d'actualité, ce qui est à la mode

⁵ Jurys citoyens, conférences citoyennes, conférences de consensus : ces dispositifs de concertation locale ne rentrent pas, en France, dans des procédures réglementaires, mais font partie des débats organisés à l'initiative des collectivités territoriales dans le cadre de leur libre administration. Ils visent à prendre l'avis des citoyens en évitant les difficultés des référendums locaux à fournir des éléments de motivation de décisions détaillées sur des projets à fort impact sur le milieu ou les lourdeurs des procédures de débat public. Elles poursuivent toujours le même objectif : s'enquérir de l'avis des citoyens en évitant les blocages que les processus de concertation prévus par la loi (débat public, dialogue territorial, référendum local) ne permettent pas de régler.

Vincent Vlès
Professeur émérite des universités
CERTOP — UMR 5604 CNRS/Université de Toulouse